

Quelles informations figurent sur le certificat d'affiliation du CCSS ?

Réponse courte

Le certificat d'affiliation du CCSS renseigne les **différentes occupations enregistrées** dans le fichier d'affiliation de l'assuré, sans pour autant indiquer un **quelconque droit à prestations**. Les occupations reprises sont celles de la **date indiquée** jusqu'au jour de la génération du certificat.

Il comporte l'**identité complète** de la personne affiliée (nom, prénoms, date et lieu de naissance, sexe), son **numéro d'identification national** (matricule à 13 chiffres), son **adresse officielle** de résidence, ainsi que son **statut d'affiliation** (salarié, indépendant, aidant, apprenti, etc.) et la **date de début d'affiliation** auprès du CCSS.

Depuis **octobre 2024**, tous les certificats d'affiliation émis par le CCSS sont dotés d'un **code QR GouvCheck** permettant de vérifier l'authenticité du certificat via l'application mobile officielle, disponible sur Google Play Store et Apple App Store.

Définition

Le **certificat d'affiliation** du Centre commun de la sécurité sociale (CCSS) est un document officiel attestant de l'affiliation d'un salarié ou d'un indépendant au **régime luxembourgeois de sécurité sociale**. Il constitue la **preuve formelle** de l'inscription de la personne concernée auprès du CCSS, condition préalable à l'ouverture des droits aux prestations sociales obligatoires.

Ce certificat **ne constitue pas** un document d'ouverture de droits mais atteste uniquement de l'**enregistrement des occupations** dans le fichier d'affiliation. Il est délivré à la suite de la déclaration d'entrée effectuée par l'employeur pour un salarié, ou par l'assuré lui-même dans le cas d'un indépendant. Il atteste de la **conformité administrative** de l'affilié vis-à-vis des obligations légales en matière de sécurité sociale.

Conditions d'exercice

L'émission du certificat d'affiliation intervient **uniquement après validation** de la déclaration d'entrée par le CCSS. Le certificat n'est délivré que si toutes les **informations requises** sont transmises et validées, notamment l'identité complète, la nature de l'activité, la date de début d'affiliation et le numéro d'identification national.

L'affiliation doit respecter les **principes d'égalité** de traitement et de non-discrimination, conformément aux dispositions du Code du travail et du Code de la sécurité sociale. **Aucune condition d'ancienneté** n'est requise pour l'obtention du certificat.

| Type d'affilié | Qui effectue la déclaration | Délai de déclaration | Moment de la déclaration |
|--------------------|-----------------------------|------------------------------|---|
| Salarié | Employeur | Dans les 8 jours | Après le début effectif de la relation de travail |
| Indépendant | L'assuré lui-même | Aucun délai légal spécifique | Avant le démarrage de l'activité professionnelle |

Modalités pratiques

Le certificat comporte plusieurs catégories d'informations obligatoires. Les **informations personnelles** incluent l'identité complète (nom, prénoms, date et lieu de naissance, sexe), le numéro d'identification national (matricule à 13 chiffres), l'adresse officielle de résidence, le statut d'affiliation et la période d'affiliation.

Pour les **salariés**, s'ajoutent les informations professionnelles : nom, adresse et numéro d'identification de l'employeur, nature de l'activité exercée (code NACE ou description précise), et référence du dossier d'affiliation au CCSS.

Les **éléments d'authentification** comprennent la date de délivrance du certificat, le code QR GouvCheck (depuis octobre 2024) pour vérification d'authenticité, et le cachet et signature électronique ou manuscrite du CCSS.

| Modalité de délivrance | Canal | Délai | Format |
|---------------------------|---|-------------------|------------------|
| Génération directe | MyGuichet.lu (bouton "Générer") | Immédiat | PDF électronique |
| Commande en ligne | Site CCSS | 3 jours ouvrables | Courrier postal |
| eDelivery | Espace privé MyGuichet.lu (si activé) | Dépôt automatique | PDF électronique |

| Caractéristique technique | Valeur | Précision |
|------------------------------------|-------------------|--|
| Numéro d'identification | 13 chiffres | Matricule national obligatoire |
| Limitation code QR | 3 affiliations | Seules les 3 dernières affiliations si plus de 3 |
| Délai livraison papier | 3 jours ouvrables | Après commande en ligne |
| Délai déclaration employeur | 8 jours | Après début effectif de travail |

Limitations importantes : Le certificat ne constitue pas une preuve de droits aux prestations et sa validité est limitée à la période d'affiliation effective.

Pratiques et recommandations

Les employeurs doivent **vérifier systématiquement** la réception du certificat d'affiliation pour chaque nouveau salarié et **contrôler l'authenticité** via l'application GouvCheck disponible sur Google Play Store et Apple App Store. Le certificat doit être **exigé lors de l'embauche** et lors de tout contrôle interne RH, en vérifiant la correspondance entre les informations du certificat et les données contractuelles.

Sur le plan administratif, il convient de **conserver** ce document dans le dossier personnel du salarié et de demander un duplicata ou une rectification au CCSS sans délai en cas de perte ou d'erreur. Le certificat doit être **renouvelé** en cas de modification substantielle telle qu'un changement d'employeur, de statut ou de résidence.

La **protection des données** exige d'assurer la confidentialité et la traçabilité des données figurant sur le certificat, de mettre en place un encadrement humain approprié lors de la gestion de ces informations sensibles, et de respecter les obligations RGPD et de la législation nationale.

L'application **GouvCheck** permet une vérification instantanée sans connexion Internet nécessaire. La vérification confirme l'authenticité mais ne remplace pas le document original qui demeure la seule preuve opposable.

Cadre juridique

| Référence | Objet |
|---|--|
| Articles 405 à 407 du Code de la sécurité sociale | Obligations d'affiliation et enregistrement des occupations |
| Article 457 du Code de la sécurité sociale | Dispositions relatives aux affiliations |
| Code du travail luxembourgeois | Obligations d'affiliation et de déclaration des salariés dans les 8 jours |
| Règlements grand-ducaux | Gestion administrative du <u>CCSS</u> et modalités pratiques |
| Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) | Protection des données à caractère personnel |
| Loi du 1er août 2018 | Protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données |
| Code QR GouvCheck | Système officiel d'authentification depuis octobre 2024 (lutte contre la fraude) |

Le certificat d'affiliation du CCSS constitue **la seule preuve opposable** d'affiliation à la sécurité sociale luxembourgeoise. Il doit être **exigé systématiquement** lors de l'embauche et sa gestion doit respecter **strictement la confidentialité** des données. Le certificat renseigne uniquement les **occupations enregistrées** mais **n'indique aucun droit à prestations**. Pour les questions relatives aux droits spécifiques (maladie, pension, etc.), il convient de s'adresser directement aux caisses compétentes (CNS, CNAP, etc.).

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.